

E 2001(E)1970/217/206  
[DoDiS-10261]

*Le Chargé d'Affaires de Suisse a. i. à Londres, E. Bernath,  
au Chef de la Division des Affaires politiques du Département politique,  
A. Zehnder*

L Express. Confidentiel

Londres, 29 septembre 1954

Le Professeur Carl Ludwig, Bâle, m'a adressé deux lettres datées des 22 et 24 septembre, dont je vous adresse ci-joint la copie<sup>1</sup>. Ainsi que vous le constaterez, le Professeur Ludwig me demande de chercher à obtenir du Foreign Office la communication de documents de la Wilhelmstrasse, dont il soupçonne l'existence, et qui lui seraient précieux pour rédiger le rapport sur notre politique à l'égard des réfugiés depuis 1933, dont le Conseil fédéral l'aurait chargé<sup>2</sup>.

Avant de déférer à cette requête, j'ai tenu à vous pressentir. En effet, la consultation des archives allemandes par M. Léon Kern, ancien directeur des archives fédérales, a été menée avec le souci constant de ne pas divulguer les secrets d'une matière aussi inflammable. A la date du 23 juin 1952, M. le Conseiller fédéral Petitpierre avait prié M. le Ministre de Torrenté d'informer officiellement le Foreign Office que le Conseil fédéral ne faisait pas procéder à ces recherches dans l'intention de publier ou de faire un usage public des documents qui pourraient être communiqués et qui pourraient intéresser la Suisse<sup>3</sup>. La requête du Professeur Ludwig n'est-elle pas contraire à cet engagement?

Aussi jugerez-vous peut-être utile de consulter M. Kern, qui a d'ailleurs pu avoir connaissance des documents, quant à l'opportunité de la démarche<sup>4</sup>.

Vous m'obligeriez en me mettant le plus rapidement possible en mesure de répondre aux lettres de M. le Professeur Ludwig<sup>5</sup>.

1. Non reproduite.

2. Par décision du 23 juillet 1954. Cf. le communiqué du Département de Justice et Police, daté du même jour, non reproduit. Sur les circonstances ayant conduit à cette décision, cf. notamment la notice de H. Rothmund du 1<sup>er</sup> avril 1954, E 2800(-)1967/59/43 (DoDiS-10376).

3. Cf. E 2800(-)1967/60/9.

4. Cf. effectivement la lettre de A. Zehnder à L. Kern, du 30 septembre 1954. Non reproduite.

5. Cf. la lettre de réponse de A. Zehnder à E. Bernath, du 4 octobre 1954, E 2001(E)1970/217/206 (DoDiS-10375).